

{xtypo_dropcap}L{/xtypo_dropcap}A MAÎTRISE DU TEMPS

Petit retour en arrière ,

Au début de l'humanité les premiers repères étaient le jour et la nuit, puis les hommes ont voulu maîtriser le temps.

Le cadran solaire le plus ancien nous vient de récits de campagne de Thoutmosis III, 1500 av J.C.

Ce cadran portatif en forme de T et ceux qui vont suivre, comme les scaphés, partagent la journée (partie éclairée du jour) en 12 parties qui n'ont pas la même durée suivant la période de l'année (sous nos latitudes 40 minutes en hiver et 80 en été). Elles sont appelées « Heures Temporaires ». Les jours d'équinoxes, ces tranches de journée ont toutes la même durée soit 60 minutes. On les appelle « Heures Equinoxiales ».

Il faudra attendre l'invention, et l'introduction en Europe au milieu du XV ème siècle, des cadrans à Style Polaire (style parallèle à l'axe de la terre) pour disposer d'heures d'égale durée toute l'année et pour que chaque ville de France ait son heure propre, une heure locale indiquée par la position du Soleil dans le ciel. C'est l'heure vraie. Les villes situées sur le même méridien (demi grand cercle imaginaire reliant les pôles géographiques, tracé sur le globe terrestre) ont la même heure solaire. Par contre d'Est en Ouest on a une différence de 50 minutes entre Strasbourg et Brest.

1730, Grandjean de Fouchy apporte de la précision en intégrant aux lignes horaires la courbe en huit de l'Equation du temps (correction à ajouter ou retrancher au temps vrai pour obtenir un temps moyen plus régulier). Exemple : le cadran de l'observatoire de la Société Astronomique de Bourgogne à Dijon, création Pierre Causeret / Paul de Divonne en 1991.

En 1884, à l'initiative d'un ingénieur écossais, Sandford Fleming (1827-1915) qui voulait faciliter la circulation des chemins de fer, la Conférence Internationale de Washington adopte le découpage du globe terrestre en vingt quatre fuseaux horaires de 15° et le méridien de Greenwich comme étant la longitude 0°.

En 1891, la France choisi une heure légale basée sur le méridien de Paris pour tout le territoire national.

Par la loi du 9 Mars 1911, le temps moyen de Paris retardé de 9 minutes 21 secondes, soit le temps moyen de Greenwich GMT, devient l'heure légale en France. Loi mise en application par la Poste et les Télécommunications dans la nuit du 10 au 11 Mars à minuit, puis toutes les horloges de France s'arrêtent à minuit entre le 18 et le 19 Mars 1911 et repartent 9 minutes et 21 secondes plus tard.

L'évolution de la mesure du temps

Écrit par Constant - Mis à jour Mercredi, 20 Avril 2011 14:50

En 1972 GMT est remplacé par TU Temps Universel dont la base est la rotation de la Terre autour de son axe et l'observation d'étoiles hors du système solaire, méthode plus précise.

Puis c'est UTC (temps universel coordonné) qui sert de référence. Compromis entre TU et TAI (temps atomique international) établi à partir d'environ 350 horloges atomiques au césium réparties dans le monde.